

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 13 JUILLET 2006**

Délibération
n° 2006.07.221

**Camping
communautaire -
Délégation de
service public :
création de la
commission
spécifique**

LE TREIZE JUILLET DEUX MILLE SIX à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **7 juillet 2006**

Membres présents :

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Denis DOLIMONT, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Bernard CHARRIER, Lionel MERONI, Jean-Claude BESSE, André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Louis DESSET, Jean-Claude DUBIN, Jean DUMERGUE, Guy DUPUIS, Martine FAURY, Annie FOUGERE, Maurice FOUGERE, Maurice HARDY, Jean-Michel LAMOUREUX, Didier LOUIS, Jean MARDIKIAN, Gérard MARQUET, Rolland MIGNONNEAUD, Jean-Claude MOGIS, Daniel OPIC, Jean-Henri PATIE, Alain PIAUD, Jean-Jacques SYOEN, Gilles VIGIER, Jacqueline WILDE

Ont donné pouvoir :

Bernard ALLIAT à Philippe MOTTET, Jean-Yves DE PRAT à Jean-Jacques SYOEN, Michel HUMEAU à Jean-Claude BONNEVAL

Excusé(s) :

Philippe BERTHET, Christian RAPNOUIL,

Excusé(s) représenté(s) :

Bernard CONTAMINE par Jean-Claude DUBIN, François ELIE par Jacqueline WILDE, Jean-Pierre GRAND par Jean-Henri PATIE, Patrick RIFFAUD par Rolland MIGNONNEAUD

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / TOURISME

Rapporteur : Monsieur le Président

**CAMPING COMMUNAUTAIRE - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC : CREATION DE LA
COMMISSION SPECIFIQUE**

Le principe d'une délégation de service public pour la gestion du camping communautaire vient de vous être soumis.

Cette procédure de délégation de service public implique la mise en place d'une commission « ad hoc », conformément aux dispositions des articles L 1411-1 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales.

Cette commission sera chargée :

- d'ouvrir les plis des candidats à la délégation ;
- de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre ;
- d'analyser les offres reçues et d'émettre un avis sur celles-ci.

Cette commission est composée :

- de Monsieur le Président de la ComAGA habilité à signer la convention de délégation de service public, ou de son représentant,
- de cinq membres titulaires de l'assemblée délibérante élus en son sein, cette élection se faisant au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

La désignation de cinq membres suppléants intervient sur le même mode.

Par délibération n°118 du 25 avril 2002, vous avez défini, conformément aux dispositions de l'article D. 1411-5 du code général des collectivités territoriales, les modalités de dépôt de ces listes. Pour mémoire, ces listes peuvent être déposées comme suit :

- dans les jours précédant la séance, par courrier avec accusé de réception postal ;
- avant le début de la séance, auprès de Monsieur le Président de séance ;
- au cours de la séance, lorsque le conseil examine le point.

Je vous propose la liste des cinq membres titulaires et cinq membres suppléants suivante :

Titulaires :

MM. Jean DUMERGUE
Jean – Yves DE PRAT
Jean – Pierre GRAND
Jean – Claude BONNEVAL
Jean – Jacques SYOEN

Suppléants :

MM. Robert CHABERNAUD
Michel BRONCY
Maurice HARDY
Jean BOUGETTE
Jean – Claude BESSE

Y a t-il une autre liste ?

Souhaitez-vous une suspension de séance ?

Aucune autre liste n'est présentée,

Je vous propose :

D'ELIRE dans le cadre de la délégation de service public pour la gestion du camping communautaire, conformément aux articles L. 1411-1 et L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales, la commission spécifique désignée ci-dessus.

DE PRECISER qu'en cas d'absence ou d'empêchement du Président, celui-ci pourra par arrêté déléguer sa fonction à un élu non membre de la commission afin d'en assurer la présidence.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 19 juillet 2006	<u>Affiché le :</u> 19 juillet 2006